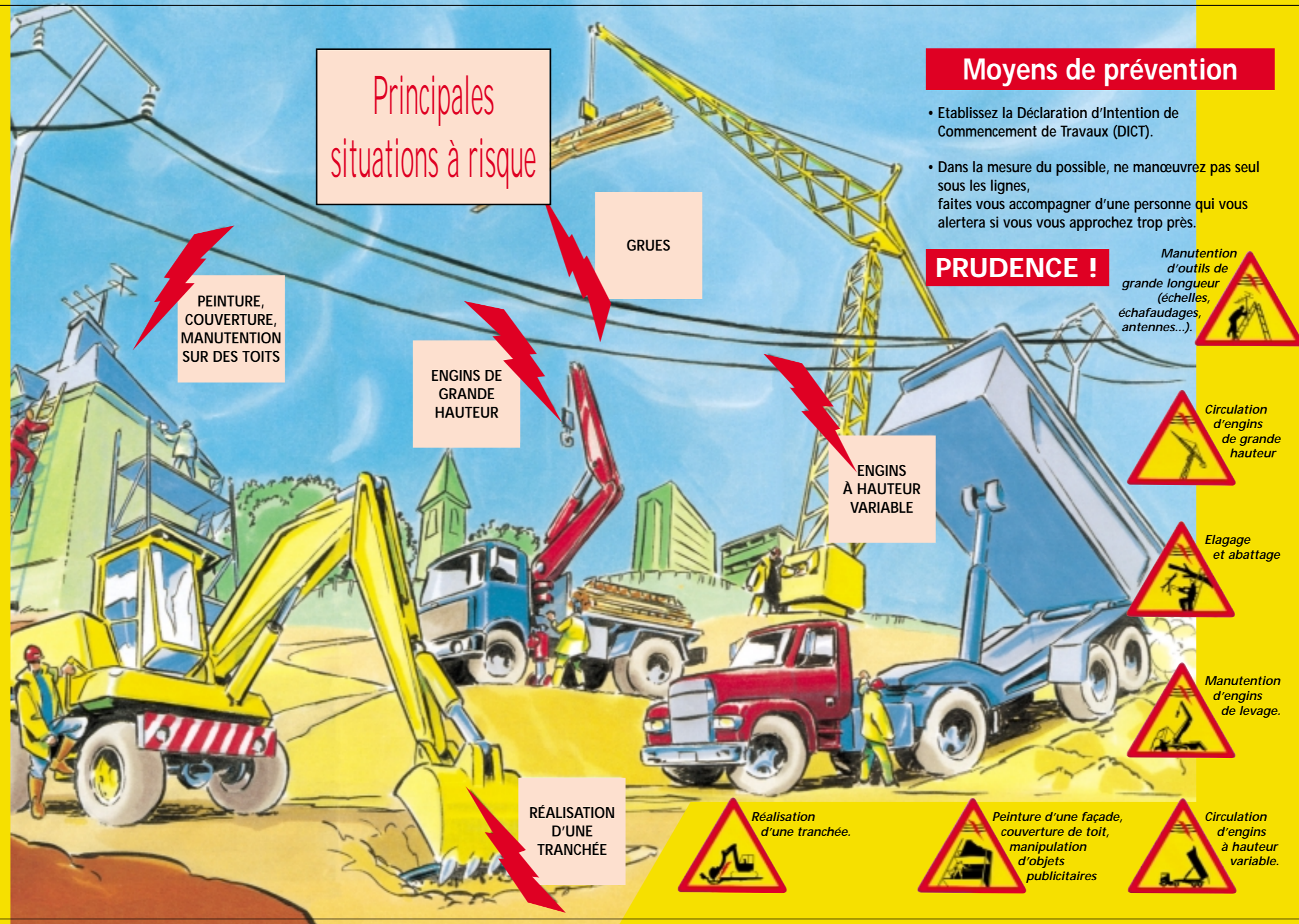


Entrepreneurs, sur les chantiers, bâissez votre sécurité électrique !

Des lignes et des câbles électriques qui passent sur les chantiers, c'est normal et habituel. Vous connaissez le risque de contact avec un câble souterrain ou une ligne aérienne. Vous risquez également de vous électrocuter en vous approchant trop près d'une ligne ou en pointant un outil vers elle, même sans la toucher.

C'est pourquoi les mesures de précaution que vous prenez déjà doivent être renforcées quand vous travaillez à proximité des lignes électriques.

Pour vous protéger au maximum, il suffit de suivre les mesures de prévention simple, que vous connaissez souvent. Lisez attentivement ce document : il vous présente les quelques règles élémentaires à respecter pour éviter des risques inutiles, pour vous et votre personnel.



AGRICULTEURS

"sous les lignes
électriques,
cultivez
la prudence !"



Conseils de sécurité
à respecter pour
les AGRICULTEURS
qui travaillent à proximité
des lignes électriques.



ACCUEIL DE CAMBRAI
Tél. : 03 27 74 96 24
Fax : 03 27 74 73 10

ACCUEIL DE PERONNE
Tél. : 03 22 84 11 90
Fax : 03 22 84 80 84

ACCUEIL DE ROSIERES
Tél. : 03 22 88 47 88
Fax : 03 22 88 15 99

ACCUEIL DE MONTDIDIER
Tél. : 03 22 98 34 34
Fax : 03 22 78 93 26

ACCUEIL DE ROISEL
Tél. : 03 22 86 45 45
Fax : 03 22 86 45 46

ACCUEIL DE ROYE
Tél. : 03 22 87 11 13
Fax : 03 22 87 68 87

www.sicaesomme.fr

Agriculteurs, sous les lignes électriques, cultivez la prudence !

Tous les jours ou presque vous parcourez vos cultures à pied ou à bord de machines agricoles. Vous installez des jets d'arrosage, élaguez ou abattez des arbres, aménagez des drains, traitez vos cultures...

En effectuant ces opérations à proximité de lignes électriques, vous vous exposez éventuellement à des risques. Bien sûr, vous-même ou vos machines peuvent toucher une ligne aérienne ou un câble souterrain, mais il faut aussi savoir qu'en vous approchant trop près sans contact ou en pointant un outil vers la ligne, vous pouvez provoquer un arc électrique appelé amorçage.

Vous risquez dans les deux cas, l'ÉLECTROCUTION.

Pour vous protéger au maximum, il suffit de rester à distance des lignes et de suivre quelques mesures de prévention simples.

Lisez attentivement ce document : il vous présente les quelques règles à respecter pour éviter des risques inutiles.

Principales situations à risque

PENSEZ AUX ANTENNES

CIRCULATION D'ENGINS DE GRANDE HAUTEUR

ÉPANDAGE

ARROSAGE ET IRRIGATION

ÉLAGAGE ET ABATTAGE

DÉCHARGEMENT OU STOCKAGE DE PRODUITS

MANUTENTION D'OBJETS ENCOMBRANTS

PRUDENCE !



Circulation d'engins de grande hauteur, traitements, moissons.



Manutention d'objets encombrants (tuyaux d'irrigation).



Traitement aérien des cultures



Déchargement, stockage de produits agricoles ou de matériel.



Elagage et abattage



Aménagement de drains

AMÉNAGEMENT DE DRAINS

Moyens de prévention

- Ne réhaussez pas votre terrain sous une ligne.
- Pour toute modification sous la ligne, n'oubliez pas de contacter votre interlocuteur SICAE habituel.

- Raccordez à une prise de terre les silos, hangars provisoires et appareils de levage.
- Dans la mesure du possible, ne manœuvrez pas seul sous les lignes avec des engins de grande hauteur. Faites vous accompagner d'une autre personne qui pourra vous alerter si vous vous approchez trop près.
- Attention aux antennes installées sur les engins : elles sont conductrices.
- N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution le matériel d'arrosage sous les lignes.
- Manipulez les tuyaux en position horizontale et loin des lignes.
- Respectez les distances de sécurité pour l'arrosage.
- Si vous devez élaguer, contacter votre interlocuteur SICAE. Il vous indiquera les éventuelles mesures de prévention qui s'imposent.
- Ne touchez jamais à une branche tombée sur une ligne.
- Faites les déclarations réglementaires lors de travaux de pose de conduites souterraines, de sous-solage ou curage de fossés (DICT).

ENTREPRENEURS
"sur les chantiers,
bâissez votre
sécurité électrique !"

Conseils de sécurité à respecter sur tous les chantiers de bâtiments ou travaux publics à proximité des lignes électriques.



ACCUEIL DE CAMBRAI
Tél. : 03 27 74 96 24
Fax : 03 27 74 73 10

ACCUEIL DE PERONNE
Tél. : 03 22 84 11 90
Fax : 03 22 84 80 84

ACCUEIL DE ROSIERES
Tél. : 03 22 88 47 88
Fax : 03 22 88 15 99

ACCUEIL DE MONTDIDIER
Tél. : 03 22 98 34 34
Fax : 03 22 78 93 26

ACCUEIL DE ROISEL
Tél. : 03 22 86 45 45
Fax : 03 22 86 45 46

ACCUEIL DE ROYE
Tél. : 03 22 87 11 13
Fax : 03 22 87 68 87

www.sicaesomme.fr